

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 23  Votants : 30</p>	<p><b>Séance du 18 septembre 2024 à 19h00</b></p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2024_068</b></p> <p>OBJET :  MAISON DES JEUNES ET DE LA  CULTURE  AIDES FINANCIÈRES AUX FAIBLES  REVENUS</p>	<p><b>Date de convocation :</b></p> <p><b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, M. Laurent GONZALES, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p><b>Étaient absents</b>  M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET</p> <p><b>Ont donné pouvoir</b>  Pascale FOURNIER (pouvoir à Céline CLAUDE)  Isabelle CHAUVE (pouvoir à Carole TAMBUZZO)  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Christophe TOTEL (pouvoir à François TAMBUZZO)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)  Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)  Frédéric MARINELLI (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

Vu la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens.  
Vu la délibération N°DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 relative à la délégation de fonctions à M. le Maire.  
Vu la délibération N° DEL – 2024-012 du conseil municipal du 31 janvier 2024, relative à la convention tri annuelle de partenariat en vue de la promotion des activités socio-culturelles et / ou socio-éducatives année 2024 – 2026 de la maison des jeunes et de la culture.

**Contenu :**

Depuis de nombreuses années, la Ville de RIVE DE GIER entretient des relations étroites avec la maison des jeunes et de la culture, partenaire incontournable de l'action publique dans nos quartiers auprès et avec les familles ripagériennes.

Soucieuse de réaffirmer et valoriser cet engagement, la Ville élabore une convention cadre et d'objectifs avec l'association bénéficiant d'une subvention de fonctionnement, de mise à disposition de locaux, de personnels et de services.

La Maison des Jeunes et de la Culture reste un équipement d'éducation populaire ouvert à tous notamment aux familles les plus fragilisées. C'est dans cet esprit que la ville accompagne financièrement les habitants à faibles revenus selon un barème établi.

Barème d'imposition sur les revenus N et N-1	Réduction accordée
Non assujetti à l'impôt sur les revenus	45 %
Imposition inférieure à 284 euros	30 %
Imposition inférieure à 508 euros	20 %
Imposition inférieure à 668 euros	10 %

La structure a retrouvé son niveau de fréquentation d'avant la crise du COVID qui avait fortement impacté son fonctionnement et la pratique des adhérents ; et par conséquent une augmentation significative des demandes d'aide financières.

**Point financier :**

Le reliquat de l'aide à apporter est donc pour l'année 2022 – 2023 de 2887,66 euros.

Il est précisé que le coût nécessaire est inscrit au budget au compte 5COH – chapitre 65 – fonction 338 - nature 65748.

**Proposition :**

**Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à verser cette aide financière à la maison des jeunes et de la culture.**

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance  
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 23/09/2024  
Reçu en préfecture le 23/09/2024  
Publié le  
ID : 042-214201865-20240918-DEL\_2024\_068-DE

